



LES ACHARDS

ARRETE N°2024-094-CIRC
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION

AVENUE GEORGES CLEMENCEAU - LES ACHARDS

Le Maire

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R411.17 à R411.18; R411.21.1, R 411.25 à R 411.28;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;

Considérant la demande de COD CLEAN rue Joseph Cugnot 44640 ROUANS;

Considérant que des travaux de déblaiement de maison doivent avoir lieu au 65 avenue Georges Clemenceau à LES ACHARDS, il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1 :

Du 16 au 23 avril 2024,

- les places de stationnement situées devant le 65 et le 67 avenue Georges CLEMENCEAU seront réservées au stationnement d'une benne de 30m3 de la SARL COD CLEAN.
- le stationnement sera donc interdit à tout autre véhicule.

Article 2 :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de COD CLEAN.

Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 :

Monsieur le Maire de la Commune des ACHARDS, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie des Achards, La Directrice Générale des Services de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à COD CLEAN.

A Les Achards, le 10/04/2024
Le Maire,

Michel VALLA.

